

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

État – Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Monsieur le Directeur départemental de la Cohésion Sociale du Calvados par délégation de Monsieur le
Préfet du Calvados

Objet de la consultation

Réalisation de notes sociales nécessaires à l'instruction des recours logement et hébergement dans le
cadre du droit opposable au logement

Remise des offres

Date et heure limites de réception : lundi 20 avril 2020 à 16h00

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

sommaire

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2-1. Définition de la procédure.....	3
2-2. Décomposition en tranches et en lots.....	3
2-3. Nature de l'attributaire.....	3
2-5. Modifications de détail au dossier de consultation	3
2-6. Délai de validité des offres.....	3
ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	4
3-1. Documents fournis aux candidats.....	4
3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats.....	4
3-3. Documents à fournir par l'attributaire du marché.....	5
ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES	5
ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE.....	5
ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	6

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION

Une consultation est organisée en vue de la réalisation de notes sociales nécessaires à l'instruction des recours logement et hébergement dans le cadre du droit au logement opposable.

Périmètre d'exécution des prestations : le département du Calvados.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la **procédure adaptée** définie à l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

2-2. Décomposition en tranches et en lots

Sans objet

2-3. Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu avec un prestataire unique ou des prestataires groupés.

2-4. Durée du marché et délais d'exécution

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixées dans le CCP.

2-5. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. L'unité monétaire utilisée est l'euro.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le projet de marché sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

3-1. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- L'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication ;
- Le présent règlement ;
- Le projet de marché.

3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- **Une candidature** : les éléments demandés sont les justifications prévues à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Celles-ci pourront être apportées au moyen des formulaires cerfa DC1 et DC2 téléchargeables sur le site www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics ou sous toute autre forme contenant les mêmes résultats. Est à joindre à la candidature :
 - une liste de références professionnelles en rapport avec la prestation demandée ;
 - les noms et la qualification professionnelle des personnes physiques qui sont chargées de l'exécution de l'accord-cadre en question.
- **Le projet de marché**: cadre ci-joint à compléter (**article 5 relatif aux prix**), daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s) ;
- **Une décomposition du prix unique et forfaitaire en temps passé** à produire par chaque candidat nécessaire à l'analyse des offres ;
- **Une note méthodologique** précisant la démarche et les moyens mis en œuvre pour la réalisation de la mission ainsi qu'une proposition de délai de remise de la note sociale.

3-3. Documents à fournir par l'attributaire du marché

L'attestation d'assurance visée à l'article 8 du marché sera remise par l'attributaire avant la notification du marché.

ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

Les offres de chaque candidat seront analysées.

A la suite de cet examen, le RPA engagera éventuellement des négociations.

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le RPA.

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
La valeur technique au regard de la note méthodologique précisant les moyens mis en œuvre pour la réalisation de la mission et le délai de remise de la note sociale ;	40,00 %
Le prix de la prestation	60,00 %

Lors de l'examen des offres, le RPA se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le RPA pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les offres seront établies en euros.

L'offre transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivantes :

Direction Départementale la Cohésion Sociale du Calvados
Pôle Politiques sociales du logement et de l'habitat – Service Accès prioritaire au logement
Centre Administratif Départemental
1 rue Daniel Huet – CS 35 327
14 053 Caen Cedex 4

Offre pour la réalisation de notes sociales nécessaires à l'instruction des recours logement et hébergement dans le cadre du droit au logement opposable

« NE PAS OUVRIR »

devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessus ou remise contre récépissé à/au :

Direction Départementale la Cohésion Sociale du Calvados
Pôle Politiques sociales du logement et de l'habitat - Service Accès prioritaire au logement
Centre Administratif Départemental
1 rue Daniel Huet
CS 35 327
14 053 CAEN Cedex 4

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les offres électroniques ne sont pas autorisées.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements qu'ils jugeraient nécessaires, les candidats peuvent adresser leur demande par messagerie électronique à l'adresse suivante :

e-mail: mathieu.inizan@calvados.gouv.fr

ou téléphoner au 02 31 52 73 93 – demander M. INIZAN

Le Directeur départemental
de la cohésion sociale

Stéphane DE CARLI

